



# Gestion des Compétitions

Du 17 Août 2020

## Montée en U14 Ligue suite à un refus d'accession

Vu le procès-verbal du 20 mai 2020 du comité directeur du District des Flandres portant validation des montées U13 D1 vers le championnat U14 ligue,

Vu la décision du 7 août 2020 de la commission fédérale des règlements et des contentieux,

Considérant que le club de l'AS TEMPLEUVE a refusé d'accéder en U14 ligue pour la saison 2020-2021,

Considérant qu'il revient de désigner une équipe en remplacement,

Considérant que dans sa décision du 7 août, la commission fédérale des règlements et contentieux précise qu'il y a lieu, en l'espèce, "non pas de retenir l'équipe classée 3ème dans le groupe où évoluait l'équipe ayant refusé l'accession, mais de déterminer la meilleure des équipes classées 3èmes de chacun des 6 groupes du Championnat U13 en retenant, pour les départager, comme l'a décidé le Comité de Direction, d'abord le nombre de points, puis, si l'égalité subsiste, le nombre de buts inscrits",

## Par ces motifs,

La commission des compétitions décide de remplacer le club de l'AS TEMPLEUVE par l'US ASCQ, meilleure équipe classée 3ème de chacun des 6 groupes du championnat U13 pour accéder en U14 ligue au titre de la saison 2020/2021.

### **RECOURS :**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District des Flandres de Football par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à envoyer par L'ADRESSE MAIL officielle fournies au club par la Ligue dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Me Pauline BLONDEAU  
Secrétaire Générale du District des Flandres

